

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2021/10/14/2021033633/justel>

Dossier numéro : 2021-10-14/12

Titre

14 OCTOBRE 2021. - Arrêté du Gouvernement de la Communauté française relatif à l'approbation des profils métiers et de formation produits par le service francophone des métiers et des qualifications

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 04-11-2021 page : 111132

Entrée en vigueur : 14-11-2021

Table des matières

Art. 1-13

Texte

Article [1er](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve la révision du profil de métier et de formation du monteur/monteuse en chauffage et sanitaire (SANI.CHAUF-mont-V02-2021), tel que validé par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 2](#). L'approbation du profil révisé repris ci-dessus abroge de facto sa précédente version.

[Art. 3](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métiers et de formation du conducteur/conductrice poids lourd (COND.REM-poids.lourd-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 4](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métiers et de formation du conducteur/conductrice poids lourd dans le commerce de combustibles et matières liquides dangereuses (COND.REM-combust-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 5](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métiers et de formation du chauffeur/chauffeuse d'autobus et autocar (COND.REM-autocar.bus-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 6](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation du chauffeur/chauffeuse de taxi et véhicule de location (COND.REM-taxi.vlc-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 7](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation du chauffeur/chauffeuse de courrier express (COND.REM-cour.exp-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 8](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de l'électricien/électricienne de maintenance industrielle (MAINT.INDU-elec-V01-2021), tels que validés par la ChaCA en séance du 11 juin 2021.

[Art. 9](#). Le Gouvernement de la Communauté française approuve les profils de métier et de formation de mécanicien/mécanicienne de maintenance industrielle (MAINT.INDU-meca-V01-2021), tels que validés par la